

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 SEPTEMBRE 2008
=====

L'an 2008, le 17 septembre, au siège social à Halle, l'Assemblée Générale des actionnaires de la société s'est réunie en présence de KPMG, Commissaire, représenté par Monsieur Ludo Ruysen, et en présence des administrateurs suivants: Jef Colruyt, Frans Colruyt, François Gillet, la SPRL Delvaux Transfer, ayant pour représentant permanent Monsieur Willy Delvaux.

La séance est ouverte à 16h00, sous la présidence de Monsieur Jef Colruyt.

Monsieur le Président invite Monsieur Jean de Leu de Cecil à remplir la fonction de secrétaire.

L'Assemblée désigne en qualité de scrutateurs:

Monsieur Luc Duyck et Monsieur Frans Schoonjans.

Le Président dépose sur le bureau:

le registre des actionnaires, ainsi que les justificatifs de la convocation à cette Assemblée Générale:

@ un exemplaire des lettres de convocation qui ont été envoyées nominativement aux actionnaires, au commissaire et aux administrateurs à la date du 2 septembre 2008

@ les extraits des journaux dans lesquels la convocation à l'Assemblée Générale a été publiée, à savoir

- Le Moniteur Belge du 22 août 2008
- De Financieel Economische Tijd du 22 août 2008
- L'Echo de la Bourse du 22 août 2008

Monsieur le Président demande aux personnes présentes de signer la liste des actionnaires. Après signature, il est constaté que 176 actionnaires sont présents, ou représentés, représentant 19.583.099 actions.

Il est également constaté que les personnes suivantes souhaitent assister à l'Assemblée:

- des journalistes
- des étudiants
- des analystes.

Il est demandé à l'Assemblée si ces personnes sont autorisées à assister à la réunion.

L'Assemblée accorde cette autorisation à

- l'unanimité des voix.

Monsieur le Président déclare que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour de la présente Assemblée:

1. - Rapport annuel du Conseil d'administration, rapport du commissaire.
- Rapport du Conseil d'entreprise.
(Ceci tant pour les comptes annuels de la S.A. Ets Fr. Colruyt que pour les comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt)

Proposition de décision: approbation de ces rapports.

2. a. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2008.

Proposition de décision: approbation des comptes annuels de la société.

- b. Approbation des comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt arrêtés au 31 mars 2008.

Proposition de décision: approbation des comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt.

3. Distribution du dividende.

Décision de distribuer un dividende brut de 3,68 EUR par action contre remise du coupon no.10

Proposition de décision: approbation de ce dividende.

4. Approbation de la répartition bénéficiaire:
Proposition d'approuver la répartition bénéficiaire telle qu'elle sera présentée en conséquence à l'Assemblée Générale.
5. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 4 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres de la S.A. Ets Fr. Colruyt qui ont été rachetées par cette dernière.

6. Décharge aux administrateurs.
Proposition de décision: donner décharge aux administrateurs.

7. Décharge au commissaire.
Proposition de décision: donner décharge au commissaire.

8. Renouvellement du mandat d'administrateur
 - a) Proposition de décision: Renouveler le mandat de la SA Anima (numéro d'entreprise: 0418759787), dont le siège social est établi à 1500 Halle, Viktor Desmesmaekerstraat 46 et ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt (numéro national: 581018-253-10) pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012.
 - b) Proposition de décision: Renouveler le mandat de Monsieur François Gillet (numéro national: 600206-407-08) pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012.

9. Divers.

Le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du commissaire sont remis aux actionnaires présents.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci aborde l'ordre du jour:

1. Rapport annuel du Conseil d'administration, rapport du commissaire, rapport du Conseil d'entreprise

L'Assemblée autorise le Président à ne pas lire à haute voix le rapport annuel du Conseil d'administration ni le rapport du commissaire.

Le Rapport du conseil d'entreprise du 15 septembre 2008 lors duquel les comptes annuels et le rapport annuel de l'exercice 2007/2008 ont été exposés est lu à haute voix.

Le Président donne des explications au sujet des activités du Groupe Colruyt et des comptes annuels consolidés de l'exercice 2007/2008 clôturé.

Le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du commissaire sont approuvés avec

- 18.831.729 voix pour
- 701.370 abstentions.

2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2007/2008

a. Approbation des comptes annuels des Ets Franz Colruyt

L'Assemblée approuve les comptes annuels des Ets Franz Colruyt S.A. de l'exercice 2007/2008 avec

- 19.363.803 voix pour
- 1.804 voix contre
- 217.492 abstentions.

b. Approbation des comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt.

L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt de l'exercice 2007/2008 avec

- 19.363.803 voix pour
- 1.804 voix contre
- 217.492 abstentions.

3. Distribution du dividende

Monsieur le Président demande l'approbation de la décision de distribuer un dividende brut de 3,68 EUR par action contre remise du coupon no 10.

L'Assemblée approuve le dividende brut

- à l'unanimité des voix.

4. Répartition bénéficiaire des Ets Franz Colruyt S.A.

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit:

* BENEFICE A REPARTIR : 281.951.942,59 EUR

* REMUNERATION DU CAPITAL:

Coupon 10

32.229.439 actions X 3,68 EUR = 118.604.335,52 EUR

Base de calcul:

33.257.748 actions participantes
au 22 décembre 2006

+ 90.852 augmentation de capital au 21 décembre 2007

- 1.174.243 Nombre d'actions propres

+ 55.082 Nombre d'actions propres destinées à la participation
aux bénéfices

= 32.229.439 actions

* AFFECTATION A LA RESERVE DISPONIBLE: 120.661.267,37 EUR

AFFECTATION A LA RESERVE DISPONIBLE

DIVIDENDE ACTIONS PROPRES:

4.118.512,48 EUR

* DOTATION A LA RESERVE LEGALE:

1.140.192,60 EUR

* TANTIEMES :

3.168.000,00 EUR

* PARTICIPATION AUX BENEFICES EXERCICE 2007/2008 22.837.257,51 EUR

* BENEFICE A REPORTER:

11.422.377,11 EUR

* TOTAL :

281.951.942,59 EUR

Par ailleurs, le Président explique de manière détaillée qu'au niveau du Groupe, il est prévu de distribuer un bénéfice de 22,84 millions EUR aux travailleurs des sociétés du Groupe Colruyt en Belgique en exécution de la loi du 22 mai 2001 relative aux régimes de participation des travailleurs au capital et aux bénéfices des sociétés.

En raison de l'application des normes comptables IFRS, la participation aux bénéfices au niveau du Groupe est maintenant reprise sous la rubrique "frais de personnel" des comptes annuels consolidés (voir la note no 7 aux comptes annuels consolidés dans le rapport annuel 2007/08, page 62).

L'Assemblée Générale décide d'approuver la proposition de répartition bénéficiaire avec

- 19.582.915 voix pour
- 184 contre.

L'Assemblée Générale approuve la mise en paiement du dividende ordinaire contre remise du coupon no 10 aux guichets des institutions financières à partir du 30/09/2008.

5. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 4 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres de la S.A. Ets Fr. Colruyt.

Le Président explique que les Ets Fr. Colruyt S.A. ont racheté des actions propres, après autorisation de l'Assemblée Générale. Il s'agit au total de 1.309.830 actions propres à ce jour.

Dès lors, le Conseil d'administration demande à l'Assemblée Générale l'autorisation de distribuer 55.082 de ces actions aux travailleurs qui, dans le cadre de la participation aux bénéfices, ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions.

L'Assemblée Générale accorde à

- l'unanimité des voix

l'autorisation au Conseil d'administration de distribuer la participation des travailleurs au capital sous la forme d'actions propres rachetées par la société.

6. Décharge aux Administrateurs

Le Président demande de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs, avec

- 19.576.252 voix pour
- 5.300 voix contre
- 1.547 abstentions,

pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2007/2008 clôturé le 31 mars 2008.

7. Décharge au commissaire

Le Président demande de donner décharge au commissaire.

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire, avec

- 19.576.394 voix pour
- 5.158 voix contre
- 1.547 abstentions,

pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice 2007/2008 clôturé le 31 mars 2008.

8. Renouvellement du mandat d'administrateur

- a) Proposition de décision: Renouveler le mandat de la SA Anima (numéro d'entreprise: 0418759787), dont le siège social est établi à 1500 Halle, Viktor Desmesmaekerstraat 46 et ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt (numéro national: 581018-253-10) pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012.

L'Assemblée Générale approuve, avec

- 18.728.182 voix pour
- 798.280 voix contre
- 56.637 abstentions,

le renouvellement du mandat de la SA Anima, ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt.

- b) Proposition de décision: Renouveler le mandat de Monsieur François Gillet (numéro national: 600206-407-08) pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012.

L'Assemblée Générale approuve, avec

- 18.692.387 voix pour
- 562.519 voix contre
- 328.193 abstentions,

le renouvellement du mandat de François Gillet.

